



FREDON Nouvelle-Aquitaine, L'expertise pour la santé de l'environnement

Nos références

Avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la formation, FREDON Nouvelle-Aquitaine est habilitée pour réaliser des prestations dans toute la région au titre de la formation professionnelle continue.

FREDON Nouvelle-Aquitaine est également habilitée par le SRFD de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine pour la délivrance des certificats individuels produits phytosanitaires (CIPP) pour la partie vente et application pour les professionnels.

FREDON Nouvelle-Aquitaine est certifiée QUALIOPI depuis le 30/12/2021 pour ses actions de formation. Cette certification atteste de la qualité de notre processus mis en œuvre dans l'élaboration, le déroulement et le suivi de nos actions de formations.



Nos prestations

FREDON Nouvelle-Aquitaine réalise des formations de perfectionnement, de certification ou d'accompagnement professionnel du secteur agricole ou non agricole. Les formations sont adaptables à la demande et peuvent se faire en en intra ou inter-entreprises.

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. FREDON Nouvelle -Aquitaine dispose d'un référent handicap qui peut vous accompagner dans vos démarches (référent handicap : Aurore TAILLEUR aurore.tailleur@fredon-na.fr 07 85 97 72 69).

L'inscription à une formation peut se faire via le bulletin d'inscription à la fin de ce catalogue, notre site internet www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/ ou par contact mail ou téléphonique au responsable du pôle formation Aurore TAILLEUR aurore.tailleur@fredon-na.fr 07 85 97 72 69.

Nos actions de formation sont proposées dans le cadre du plan de développement des compétences ou en module de PRO-A, en autofinancement par défaut.

Votre OPCO peut prendre en charge votre formation. Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de leurs services.

Nos atouts

FREDON Nouvelle-Aquitaine dispose d'une équipe performante et réactive rayonnant sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Notre structure fait partie d'un réseau national d'experts connectés, œuvrant dans le domaine de la formation.

Une équipe à votre service



Responsable pédagogique SDVJ et formatrice sabine.llobet@fredon-na.fr 06 79 14 22 06



Aurore TAILLEUR
Responsable du pôle formation
aurore.tailleur@fredon-na.fr
07 85 97 72 69



Pierre CHAMBON

Responsable pédagogique Certiphyto et formateur pierre.chambon@fredon-na.fr

06 11 35 10 22



Gauthier PHILIPPE
Formateur
gauthier.philippe@fredon-na.fr
07 85 97 72 75



FREDON NOUVELLE-AQUITAINE



Charles SABOURIN

Formateur

charles.sabourin@fredon-na.fr

07 57 76 91 92



Gaëlle GUYOT

Responsable pédagogique EEE
et formatrice
gaelle.guyot@fredon-na.fr
06 75 06 62 39



Virginie ROULON

Responsable pédagogique Assurance
Qualité et formatrice
virginie.roulon@fredon-na.fr

07 71 77 03 93



Marien LESOURD

Responsable pédagogique JEVI
et formateur
marien.lesourd@fredon-na.fr
07 48 94 24 78

SOMMAIRE

Les formations Santé-Environnement

Esp	<u>Déces exotiques envahissantes</u>	
•	Reconnaissance et gestion des plantes exotiques envahissantes	6
•	Les ambroisies : connaissance, enjeux et gestion	7
•	Plantes exotiques envahissantes et agriculture	8
<u>JE1</u>	<u>VI</u>	
•	Adaptations aux changements climatiques	10
•	Biodiversité : préservation et valorisation et entretien	11
•	Zéro-phyto : entretien alternatif et gestion différenciée	12
<u>CEI</u>	RTIPHYTO CIPP	
•	Certiphyto utilisateur—Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA) - Primo-accédant	14
•	Certiphyto utilisateur—Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA) - Renouvellement	
•	Certiphyto utilisateur—Catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)	
	Primo-accédant	16
•	Certiphyto utilisateur—Catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)	
	Renouvellement	17
•	Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits professionnels	
	Primo-accédant	18
•	Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits professionnels	
	Renouvellement	19
•	Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits particuliers	
	Primo-accédant	20
•	Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits particuliers	
	Renouvellement	21
•	Certiphyto utilisateur—Catégorie Opérateur - Primo-accédant	22
•	Certiphyto utilisateur—Catégorie Opérateur - Renouvellement	23
Le	s formations en Santé des Végétaux	
SD'		
•	Jardins Responsables	25
Le	s formations Assurance Qualité	
•	Devenir auditeur interne SMQ MECM	27
_	CONTACT	
F	REDON Nouvelle-Aquitaine	

71, Avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON 05 56 36 61 05 www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine

Formations Espèces Exotiques Envahissantes EEE

En 2022,



351 stagiaires formés



30 sessions



CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine 71, Avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON 05 56 36 61 05 www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine



100% des stagiaires sont satisfaits





Reconnaissance et gestion des plantes exotiques envahissantes

Code de la formation : EEE-01

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Reconnaître les différentes espèces exotiques envahissantes présentes en Nouvelle Aquitaine.

Connaître leur écologie et leurs habitats, savoir comment les gérer.

Connaître la réglementation et les différentes ressources disponibles.

CONTENU DE LA PRESTATION

PARTIE 1. Reconnaissance d'une dizaine d'espèces envahissantes

PARTIE 2. Impacts et enjeux liés à ces espèces

PARTIE 3. Quelle réglementation?

PARTIE 4. Gestion technique pour chaque espèce

PARTIE 5. Les outils à votre disposition

PARTIE 6. Visite de terrain ou cas pratiques en salle

POUR OUI?

Collectivités, agriculteurs, paysagistes, entreprises de travaux publiques...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, quizz de reconnaissance et réglementaire, tableaux d'exercices, photothèque

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz de reconnaissance et réglementaire, attestation de suivi de formation



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

• Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Identifier les enjeux et appliquer la règlementation.

Identifier les différentes espèces d'ambroisies, leur écologie et leurs habitats.

Communiquer avec les différents publics concernés.

Gestion technique de l'ambroisie.

CONTENU DE LA PRESTATION

PARTIE 1. Enjeux et règlementation liés aux ambroisies

PARTIE 2. Caractéristiques morphologiques, cycle de vie

PARTIE 3. Habitats et dispersion

PARTIE 4. Organisation de la lutte, communiquer avec les différents publics

PARTIE 5. Les outils et modes de gestion

PARTIE 6. Visite de terrain

POUR QUI?

Elus et agents des communes, techniciens, agriculteurs...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, herbier, quizz de reconnaissance, exercices d'étude de cas, visite d'une parcelle concernée par l'ambroisie (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative).

MODALITÉS D'ÉVALUATION



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

ACT

OBJECTIFS

Savoir reconnaître les principales plantes exotiques envahissantes présentes en milieu agricole.

Connaître la réglementation s'y attachant et les grands principes de gestion.

CONTENU DE LA PRESTATION

Qu'est ce qu'une espèce exotique envahissante ? Comment devient-elle envahissante ?

Présentation des principales espèces problématiques en milieu agricole, reconnaissance, biologie, milieux...

Ambroisie à feuilles d'armoise; Ambroisie trifide ; Ambroisie à épis lisses ; Berce du Caucase ;Datura stramoine ; Raisin d'Amérique ; Lampourde glouteron ; Renouées asiatiques ; Séneçon du Cap ; Séneçon de Jacob.

Quelle réglementation s'applique à chaque espèce?

Conseils de gestion pour chacune des plantes abordées.

Cas pratiques et visite de terrain (exercices de gestion pouvant se baser sur la problématique qui touche votre exploitation). Sortie terrain sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative

POUR QUI?

Techniciens agricoles, agriculteurs...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, photothèque, quizz de reconnaissance et réglementaire, sortie terrain .

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test de reconnaissance et réglementaire, attestation de suivi de formation

Actualisé au 01/12/2021

Formations JEVI

Depuis 2009, FREDON organise des ateliers techniques, des animations et démonstrations de matériels sur la thématique de la gestion des espaces verts, de la ressource en eaux, des déchets verts et de la biodiversité.

Ces ateliers ont permis de créer des liens et des synergies d'actions sur le territoire.

A partir de 2022, FREDON Nouvelle-Aquitaine vous propose des formations autour de la biodiversité en lien avec les Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures (JEVI).

En 2022,



8 stagiaires formés



2 sessions



100% des stagiaires sont satisfaits

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine 71, Avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON 05 56 36 61 05 www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine





Adaptation aux changements climatiques Code de la formation : JEVI-001

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux: en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intraentreprise

DURÉF

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour (soit 25€/h) en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intraentreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 8 min/ 18 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux liés aux changements climatiques.

Savoir mettre en relation vos espaces, leurs entretiens et le changement climatique.

CONTENU DE LA PRESTATION

Définir le contexte et les définitions liés aux changements climatiques (météo et climat, réchauffement et dérèglement climatique)

Savoir identifier les principaux risques (vent, eau, température et soleil)

Exemples concrets de solutions mises en place

Observer vos espaces et choisir ensemble une amélioration végétale

POUR QUI?

Gestionnaire d'espaces verts, élu, paysagiste, animateur dans le milieu du végétal, technicien

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, visite d'espaces verts (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative

MODALITÉS D'ÉVALUATION



Biodiversité:

Préservation, valorisation et entretien

Code de la formation : JEVI-002

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux: en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intraentreprise

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour (soit 25€/h) en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intraentreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 8 min/ 18 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Saisir les liens entre biodiversité et espaces verts.

Savoir réaliser un carnet de route des actions pour la biodiversité et lier les actions entre elles.

CONTENU DE LA PRESTATION

Définir le contexte et les définitions de biodiversités.

Améliorer et/ou réaliser des espaces favorables à la biodiversité.

Trouver le bon équilibre entre biodiversité, entretien et esthétisme.

Réalisation d'un carnet de route sur des actions liées à la biodiversité.

Comment communiquer autour d'un massif sur la biodiversité.

POUR OUI?

Gestionnaire d'espaces verts, élu, paysagiste, animateur dans le milieu du végétal, technicien

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, visite d'espaces verts (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative

MODALITÉS D'ÉVALUATION



Zéro-phyto:

Entretien alternatif et gestion différenciée

Code de la formation : JEVI-003

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux: en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intraentreprise

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour (soit 25€/h) en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intraentreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 8 min/ 18 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Connaître la règlementation et les risques liés aux produits phytosanitaires.

Évaluer les bénéfices de la gestion différenciée sur vos espaces.

Savoir choisir les techniques alternatives adéquates.

CONTENU DE LA PRESTATION

Définir le contexte règlementaire et les définitions associées

Approche de la gestion différenciée : exemple de la tonte.

Reconnaitre et savoir appliquer les techniques alternatives :

- Préventives (paillages, végétalisations, réfections)
- Curatives (balayage, thermique robot, débroussailleuse, binette)

Communiquer et valoriser vos pratiques zéro-phyto.

Visite de terrain pour mise en application.

POUR QUI?

Gestionnaire d'espaces verts, élu, paysagiste, animateur dans le milieu du végétal, technicien

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, visite d'espaces verts (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formations Certifiantes Certiphyto CIPP

En 2022,



127 stagiaires formés

6 collectivités concernées





28 sessions réalisées

100% des stagiaires sont satisfaits





Taux d'obtention 100%

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine 71, Avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON 05 56 36 61 05 www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine





Catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)

Primo-accédant

Code de la formation : CIPP-01

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et réduire leur usage.

Ce certificat n'est pas une qualification professionnelle.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM sur plateforme de la DRAAF

POUR OUI?

Le professionnel peut être un technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel... et exercer dans les secteurs de la production agricole, forestière ou de prestation de services du paysage.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.



Catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)

Renouvellement

Code de la formation : CIPP-02

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

• De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et réduire leur usage.

Ce certificat n'est pas une qualification professionnelle.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM interne FREDON NA

POUR QUI?

Le professionnel peut être un technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel... et exercer dans les secteurs de la production agricole, forestière ou de prestation de services du paysage.

PRÉREQUIS

Disposer du certificat décideur DESA en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.



Catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)

Primo-accédant

Code de la formation : CIPP-03

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

• Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Être capable d'identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement.

Être capable de mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts.

L'obtention du certificat DENSA autorise la commande, l'achat des produits ainsi que l'organisation de leur utilisation.

CONTENU DE LA PRESTATION

Programme sur 2 jours:

- Le cadre règlementaire français lié aux produits et à leurs utilisations.
- Les risques associés aux produits, pour les êtres humains et l'environnement, et les moyens disponibles pour les détecter et les maîtriser.
- Les stratégies et les techniques de luttes alternatives.
- L'évaluation comparative de l'utilisation des produits, afin de faire le choix le plus approprié, ayant le moins d'effets secondaires possibles sur la santé humaine et l'environnement.

POUR QUI?

Dirigeant ou salarié dans l'un des secteurs d'activité concernés par le CIPP DENSA, exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, exercices pratiques et contextualisés, synthèse. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé au 01/12/2021



Catégorie dé<mark>cide</mark>ur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)

Renouvellement

Code de la formation : CIPP-04

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

• De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Être capable d'identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement.

Être capable de mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts.

L'obtention du certificat DENSA autorise la commande, l'achat des produits ainsi que l'organisation de leur utilisation.

CONTENU DE LA PRESTATION

Programme sur 1 jour:

- Le cadre règlementaire français lié aux produits et à leur utilisation.
- Les risques associés aux produits, pour les êtres humains et l'environnement, et les moyens disponibles pour les détecter et les maîtriser.
- Les stratégies et les techniques de luttes alternatives.

POUR QUI?

Dirigeant ou salarié dans l'un des secteurs d'activité concernés par le renouvellement de leur CIPP DENSA, exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques.

PRÉREQUIS

Disposer du certificat décideur DENSA en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session via questionnaire FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Actualisé au 01/12/2021



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

• De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM plateforme DRAAF

POUR OUI?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public professionnel

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

• De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM interne FREDON NA

POUR QUI?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public professionnel

PRÉREQUIS

Disposer du certificat Vente en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session via questionnaire FREDON Nouvelle-Aquitaine.

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM sur la plateforme de la DRAAF

POUR QUI?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public non professionnel

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

• A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM interne FREDON NA

POUR QUI?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public non professionnel

PRÉREQUIS

Disposer du certificat Vente en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme questionnaire FREDON Nouvelle Aquitaine.



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour appliquer les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM sur plateforme de la DRAAF

POUR QUI?

Toute personne susceptible d'appliquer des produits phytosanitaires dans le cadre d'exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques, prestation de service du secteur agricole et forestier, prestation de service du paysage

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM): 0,5 jour

TARIFS

A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

• De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour appliquer les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM via guestionnaire FREDON NA

POUR QUI?

Toute personne susceptible d'appliquer des produits phytosanitaires dans le cadre d'exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques, prestation de service du secteur agricole et forestier, prestation de service du paysage

PRÉREQUIS

Disposer du certificat Opérateur en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation..

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme questionnaire FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Formations SDVJ

A partir de 2023, FREDON Nouvelle-Aquitaine développe une nouvelle thématique de formation : la santé des végétaux en jardinerie.

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine 71, Avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON 05 56 36 61 05 www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine



Jardin Responsable

Code de la formation : SDVJ-00

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux: en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intraentreprise

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour (soit 25€/h)
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

- Comprendre la logique de réduction de l'usage des produits chimiques et sensibiliser le consommateur
- Conseiller des alternatives pertinentes aux produits chimiques conventionnels
- Poser les bases d'un diagnostic phytosanitaire sur les problématiques les plus courantes et les solutions associées

CONTENU DE LA PRESTATION

- Réduction des produits conventionnels et avènement des solutions alternatives
- Les alternatives aux désherbants
- Les bases du diagnostic sanitaire
- Conseiller des alternatives aux désherbants chimiques
- Réussir à poser un diagnostic phytosanitaire

POUR QUI?

Techniciens, salariés des jardineries, etc.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Documents supports de formation projetés, Fiche synthèse reprenant les clés de décisions indispensables, Mise en situation via des jeux de rôles, Echanges de bonnes pratiques, Remise d'un support pédagogique dématérialisé à l'issue de la cession

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation avec évaluation, Attestation de suivi de formation

Formations Assurance Qualité

A partir de 2022, FREDON Nouvelle-Aquitaine a développé une nouvelle thématique de formation : l'assurance qualité.

Notre structure dispose de 3 auditeurs internes qualité et de 3 auditeurs internes technique formés à la norme 19011.

FREDON Nouvelle-Aquitaine participe ainsi activement à la l'évaluation des connaissances des collaborateurs et l'amélioration des pratiques pour le réseau FREDON France.



- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON), visioconférence

DURÉE

• 16.5 heures

TARIFS

A partir de 800€

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 1 à 2 participants

ACCESSIBILITÉ

 Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

 Responsable du pôle formation et Référent handicap:

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69 aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Maîtriser la phase de préparation d'un audit Maîtriser la phase de réalisation d'un audit Maîtriser la phase de rendu/conclusion d'un audit

CONTENU DE LA PRESTATION

Session 1 : Contexte et lancement de la procédure d'audit (0.5h)

- Echange d'expérience ; prise de contact avec l'organisme audité Session 2 : Phase de préparation de l'audit (4h)
- Analyse des documents envoyés par l'organisme audité
- Rédaction du mail d'information de la réalisation de l'audit
- Rédaction du plan d'audit

Session 3: Phase de réalisation de l'audit - Tutorat (8h)

- Appui Aide à la réalisation de la réunion d'ouverture
- Appui Aide à la réalisation des investigations
- Appui Aide à la préparation de la réunion de clôture
- Appui Aide à la réalisation de la réunion de clôture
 Session 4 : Phase de rédaction des conclusions de l'audit (4h)
- Rédaction des écarts ; rédaction du rapport d'audit

POUR OUI?

Futur auditeur du cercle qualité MECM

PRÉREQUIS

- Maitriser les techniques d'audit : une formation théorique à la réalisation de l'audit sur la base de la norme ISO 19011
- Maitrise du SMQ MECM
- Maîtrise des référentiels concernés. Pour les audits liés au périmètre d'inspection : norme ISO CEI 17020, ins ref 02, gen ref 11

MÉTHODES MOBILISÉES

Etude de document ; échange d'expérience / de pratiques Aide à la rédaction de document

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Fiche de tutorat
- Questionnaire de satisfaction
- Fiche appréciation auditeur

Actualisé au 04/01/2022



FREDON Nouvelle-Aquitaine reste à votre écoute pour analyser vos demandes particulières et établir un programme pédagogique qui répond à vos objectifs, votre rythme, votre budget...

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger et établir un devis personnalisé!

aurore.tailleur@fredon-na.fr 07 85 97 72 69



Bulletin d'inscription

À retourner complété à : FREDON Nouvelle-Aquitaine 71 avenue Edouard BOURLAUX 33882 VILLENAVE-D'ORNON

Tel.: 05.56.36.61.05 | www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/ | Siret 837 526 276 000 55 NAF 9499Z Déclaration d'Activité 758 601 707 86 (ne vaut pas agrément de l'Etat)

Code et intitulé de la formation :		
Important : la participation à certaines formations d dantes.	comporte des pré-requis figurant sur les fiches de formation correspon-	
L'Employeur		
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :Ville :		
Tél. : Mail : .		
Si l'adresse de facturation est différente de celle	de la structure, merci de compléter ces informations :	
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :Ville :		
Le stagiaire		
	Fonction :	
	et lieu de naissance :	
·		
Besoins particuliers (accessibilité) ? 🔻 Dui	□ Non	
	uvelle-Aquitaine : aurore.tailleur@fredon-na.fr ou au	
Le	Données personnelles :	
	La réforme RGPD entre en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site d'EDI FORMATION ou	

Obligatoire: Signature. Vaut acceptation des CGV. Cachet de l'entreprise si inscription par l'Employeur.

La réforme RGPD entre en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site d'EDI FORMATION ou par courrier. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal. Toute demande de suppression de vos données implique cependant la clôture de votre compte Client. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, en ligne ou non, sont utilisées par FREDON Nouvelle-Aquitaine uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

☐ J'accepte ces conditions



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GENERALES EXCLUSIVES A LA VENTE DE FORMATION PROFESSIONELLE CONTINUE (CGVFPC)

Préambule : FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de mettre à jour ses conditions de vente à tout moment. Les conditions générales de vente en vigueur sont consultables sur le site internet : https://fredon.fr/na/
Désigné dans les différents articles :

- Le contractant : le signataire en charge de la formation du contrat, le contractant pouvant être également le stagiaire
- Le stagiaire : la personne suivant la formation professionnelle continue

Article 1 – CLAUSE GENERALE

Les conditions générales de vente de formation définissent le cadre juridique dans lequel FREDON Nouvelle-Aquitaine commercialise ess formations. Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent, sauf dérogation formelle, sur toute condition du contractant. Cas particulier pour les collectivités publiques ou les services de l'Etat où le droit public trouve à s'appliquer selon leurs règles administratives lors de marché public. Les formations s'adressent à des personnes majeures ayant la pleine capacité de contracter, professionnels ou particuliers, ainsi qu'aux personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant.

Dans le cas de son acceptation, le contractant reconnaît n'avoir subi aucune pression de quelque forme que ce soit de FREDON Nouvelle-Aquitaine. FREDON Nouvelle-Aquitaine, Breton Nouvelle-Aquitaine, arantit de son indépendance et de son impartialité dans toutes les actions de formation. Avant toute confirmation d'inscription, le contractant reconnaît avoir obtenu de la part de FREDON Nouvelle-Aquitaine, toutes les informations lui permettant de valider l'adéquation de la formation à ses besoins. Le cas échéant il s'engage à répondre au questionnaire écrit permettant de contextualiser la formation.

Cas des formations certifiantes (Certiphyto et Certibiocide): pour ces formations, il est expressément demandé au contractant de vérifier les dates d'expiration des certificats afin que les processus de demande de certificat puissent se faire en accord avec la

Fredon Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas être tenu pour responsable de la non délivrance des certificats pour toute erreur relative aux délais de validité des certificats.

Prise en compte des situations de handicap: Fredon Nouvelle-Aquitaine s'engage à étudier toute adaptation, logistique ou pédagogique, de ses formations afin d'en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. Il revient au contractant de contacter notre référent handicap qui traitera la demande de manière confidentielle.

Article 2 – APPLICATION DES CGVFPC

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations de formation professionnelle continue. Toute signature d'un bulletin d'inscription, d'un devis, d'un bon de commande ou d'une convention de formation implique l'acceptation des CGVFPC.

Article 3 – FORMATION DU CONTRAT

1- Le devis, le bon de commande

Tout devis ou bon de commande sera établi sur les renseignements fournis par le contractant. Pour être pris en compte, le devis ou le bon de commande devra obligatoirement être accepté et signé par le contractant.

2- La convention de formation

Sur la demande du contractant, une convention de formation pourra être établie. Elle précisera les modalités de la formation ainsi que les objectifs pédagogiques. Pour être prise en compte la convention devra obligatoirement être signée par les deux parties

3- Le bulletin d'inscription

Dans tous les cas, il sera demandé à chaque staglaire de remplir et retourner un bulletin d'inscription accompagné de la photocopie d'une pièce d'identifié. Ces documents sont obligatoires pour la prise en compte de l'inscription et seront à envoyer à : FREDON.

Nouvelle-Aquitaine 71 avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON ou par mail à : aurore.tailleur@fredon-na.fr

Article 4 – LA PRESTATION DE FORMATION FREDON Nouvelle-Aquitaine est un organisme de formation professionnelle continue : N° 75 860 170 786. Les dates, horaires et lieux des formations seront définies et indiquées au préalable à chaque stagiaire et/ou contractant afin que chacun puisse prendre les disposi-

tions nécessaires pour le bon déroulement de la formation. Le règlement intérieur de formation de FREDON Nouvelle-Aquitaine sera remis à chaque stagiaire qui devra s'en informer et le valider. A l'issu du stage, le formateur remettra au stagiaire et/ou au contractant, une attestation de stage pour chaque personne formée et la feuille d'émargement pour les contractants souhaitant une attestation de présence du stagiaire. L'attestation ne sera délivrée qu'au stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

- Pour les formations en intra, Fredon Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de vérifier les conditions de réalisation de la formation notamment la qualité de la salle (sonorisation, projection, sécurité, accessibilité ...), voire de ne pas la maintenir si les conditions ne rentrent pas dans ses critères de qualité.
- Pour les formations en inter, Fredon Nouvelle-Aquitaine sera amenée à faire respecter son règlement intérieur quant à l'usage de ses locaux.
- Pour les formations à distance, Fredon Nouvelle-Aquitaine, mettra tout en œuvre pour leur réalisation, selon les articles L6313-1

et suivant du Code du travail et D6313-3-1 du Code du travail.

Au terme de la formation, le stagiaire et/ou contractant s'engage à participer de manière objective aux actions d'évaluation.

Au terme de la formation, le stagiaire et/ou contractant s'engage à participer de manière objective aux actions d'évalu Article 5 – DEDIT, ABANDON, REMPLACEMENT

En cas de dédit par le contractant de moins de 7 jours francs avant le début de l'action, FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Les désistements devront être signalés et confirmés par écrit à FREDON Nouvelle-Aquitaine au plus tard 7 jours francs avant le début de la formation.

Sauf cas de force majeure concernant le stagiaire, toute annulation, abandon en cours de formation ou absence du stagiaire le

jour de l'ouverture de la formation fera l'objet d'une facturation du prix du stage dans sa totalité.

Si le stagiaire interrompt la formation pour cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata

Formation inter: en cas de nombre insuffisant de stagiaires, FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation sans indemnité compensatrice. Le contractant sera prévenu 5 jours francs avant le début de la formation et ne fera pas l'objet d'une facturation.

Article 6 – EXCLUSION

Une mesure disciplinaire d'exclusion de la formation prise à l'encontre du stagiaire (cf. règlement intérieur formation de FREDON Nouvelle-Aquitaine) n'entraînera aucun remboursement.

Article 7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de FREDON Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 8 – TARIFS - PRIX

Les tarifs s'appliquent à tous les contractants à la même date. Ceux-ci pourront être revus à la hausse en cours d'année, après information auprès des contractants. Sauf cas particulier des collectivités publiques ou des services de l'Etat pour lesquels les tarifs sont définis selon les règles administratives des marchés publics.

Les prix sont fixés lors de l'établissement du devis, du bon de commande ou de la convention.

N.B.: d'éventuels frais supplémentaires peuvent être facturés tels que des plateaux repas, photocopies, .

Tout devis établi est valable pour une durée de 3 mois, sauf indication contraire. Les prestations de formations professionnelles continues, comme définies par les articles L 6311-1 et L 6313-1 du Code du travail, réalisées par FREDON Nouvelle-Aquitaine sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon l'article L 261-4-4 du CGI.

Article 9 - MODALITES DE BAIEMENT

Le règlement des prestations de formations professionnelles continues s'effectuera à l'achèvement de la formation sur émission de facture de FREDON Nouvelle-Aquitaine et dans un délai de 30 jours (date de facturation).

Les règlements seront effectués soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de FREDON Nouvelle-Aquitaine. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités de retard. Le taux sera égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente soit 10 points.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce

Article 10 - FINANCEURS -CAUTION

Les stages peuvent être financés directement par des OPCO. Les participants prendront alors en charge le coût résiduel de la formation. Il revient au contractant d'effectuer les démarches pour la demande de financement. L'accord de financement par l'OPCO doit être transmis lors de l'inscription définitive. Un chèque de caution de 158 € sera demandé au contractant en lieu et place du règlement complet de la formation. Cette caution sera restituée au contractant après remboursement de la totalité des frais de formation par le fond de formation de l'entreprise.

Cas particuliers: dans certains cas, FREDON Nouvelle-Aquitaine peut être amenée à demander au contractant une attestation d'acquittement des cotisations aux fonds de formation dont il dépend. Si le contractant ne fournit pas cette attestation dans un délai de quinze jours francs, FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de facturer à posteriori, en sus des frais de formation initiaux, des frais complémentaires à hauteur de 20 € par journée de formation.

Article 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le code de la propriété intellectuelle. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou une partie de ces documents papiers et informatiques, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de formation de FREDON Nouvelle-Aquitaine faute de quoi FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'engager des poursuites envers le contractant et à demander des dédommagements financiers.

Article 12 - ARCHIVAGE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le contractant et/ou stagiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FREDON Nouvelle-Aquitaine et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement de FREDON Nouvelle-Aquitaine, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du contractant et/ou stagiaire ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le contractant et/ou stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de con identifé violide.

En cas de réclamation, le contractant et/ou stagiaire peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité concernant toutes les informations de quelques natures qu'elles soient qui seraient portées à leur connaissance durant la formation ainsi que les informations portées à leur connaissance lors de la préparation des formations.

Avec son accord, le contractant pourra être cité en référence pour toute communication produite par FREDON Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, FREDON Nouvelle-Aquitaine pourra mentionner le nom du contractant, son logo et la nature de la prestation de formation professionnelle continue en accord avec les dispositions de confidentialité du paragraphe précédent.

Article 13 – RESPONSABILITE

FREDON Nouvelle-Aquitaine s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations de formation commandées par le contractant. Cependant FREDON Nouvelle-Aquitaine ne pourrait être tenue responsable de l'inefficacité d'un procédé, d'une méthode ou d'une technique appliqués ou conseillés dès lors que les moyens décrits dans l'offre et accepté par le contractant auront été mis en œuvre par la FREDON ou si des circonstances imprévisibles arrivaient.

Chacune des parties contractantes assume dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par son personnel, ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiere.

Article 14 – RECLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation devra être adressée à FREDON Nouvelle-Aquitaine par courrier recommandé. En cas de difficulté ou de différend entre les parties au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente de formation, de leur interprétation, de leur exécution et/ou de leur résiliation, les parties conviendront de rechercher une solution amiable avant de saisir le Tribunal compétent en vue du règlement du litige.



Catalogue de formations FREDON Nouvelle-Aquitaine

Acteur indépendant, FREDON est le 1er réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes

Version: 7 du 29/03/2023

Crédits photos : FREDON et images libres de droit

« Bien veiller sur le monde végétal pour notre santé et un environnement bien portant. »



CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine 71, Avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON 05 56 36 61 05 www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine